

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables: OAU, ADDIS ABABA

Website: www.africa-union.org

CONSEIL EXECUTIF

QUATORZIEME SESSION ORDINAIRE

26 – 30 Janvier 2009

Addis-Abeba (ETHIOPIE)

Ex.CL/462(XIV) Rev. 1

**RAPPORT DU SOUS-COMITE
SUR LA COOPERATION MULTILATERALE**

RAPPORT DU SOUS-COMITE SUR LA COOPERATION MULTILATERALE

1. Il est à rappeler que lors de la dernière session du Comité des Représentants Permanents (COREP) qui a précédé la session du Conseil exécutif, il avait été décidé que le Sous-Comité sur la Coopération multilatérale devait, à partir de la session de janvier 2009, présenter son propre rapport au COREP. C'est, donc, en application de cette décision que le présent rapport est soumis. Toutefois, compte tenu du fait que le Sous-comité n'a pas pu discuter du projet avant la réunion du COREP, ce rapport est présenté par la Commission qui a travaillé en collaboration étroite avec le Sous-comité.

2. Le rapport porte donc sur les activités du Sous-Comité sur la Coopération multilatérale depuis la Conférence de Sharm El-Sheikh dans le contexte des accords de partenariat existants, ainsi qu'une activité dans laquelle est engagée la Commission.

I. Préparation du Premier Sommet du Partenariat Afrique-Turquie

3. Le Premier Sommet du Partenariat Afrique-Turquie s'est déroulé du 18 au 20 août 2008 au Ciragan Palace, Istanbul (Turquie). Avant le Sommet, une délégation de seize membres de l'Union africaine composée de sept membres du Sous-Comité du COREP sur la Coopération multilatérale, y compris un expert de la capitale d'un Etat membre et neuf fonctionnaires de la Commission de l'UA, ont participé à une réunion de suivi avec des fonctionnaires de Turquie à Ankara, les 7 et 8 juillet 2008, pour discuter des détails, des modalités d'organisation du Sommet.

4. La délégation de l'Union africaine était conduite par S.E. Dr. Mohamed Maundi, Président du Sous-Comité et Ambassadeur de la République Unie de Tanzanie, et était composée de l'Ambassadeur de la République Arabe d'Egypte ainsi que du Directeur de Cabinet du Président de la Commission de l'UA. La délégation de la Turquie était conduite par l'Ambassadeur Kenan Tepedelen, Coordonnateur des Affaires africaines au Ministère des Affaires étrangères de la République de Turquie.

5. Les objectifs de cette dernière réunion préparatoire étaient :

- i. L'examen des documents devant être adoptés par le Sommet ;
- ii. La facilitation du processus de préparation du Sommet en examinant et en mettant à jour les arrangements logistiques et autres arrangements connexes; et
- iii. L'examen d'autres questions pertinentes pouvant faciliter le déroulement harmonieux du Sommet.

6. La délégation conjointe COREP – Commission de l'UA s'est également rendue au Ciragan Palace, le lieu retenu pour le Sommet, pour y inspecter l'infrastructure d'accueil, de même que les lieux d'hébergement des délégations africaines pour le Sommet. La délégation a par ailleurs tenu une réunion avec le Groupe des Ambassadeurs et des Chefs de Missions africaines à Ankara. Le Groupe des Ambassadeurs a été informé des résultats des précédentes réunions préparatoires avec

la partie turque visant à examiner les documents de travail du Sommet ainsi que les dispositions logistiques et autres.

II. Premier Sommet du Partenariat Afrique-Turquie

7. Le Premier Sommet du Partenariat Afrique-Turquie s'est déroulé à trois niveaux, à savoir, celui des Experts, des Ministres et des Chefs d'Etat et de Gouvernement. Il est important de noter que la structure du Sommet n'était pas conforme au modèle approuvé par la Conférence lors de sa session de Banjul, en ce qui concerne la représentation de l'Afrique à des Sommets avec un seul pays partenaire. Cela est dû au fait que la Turquie a invité tous les pays africains et que la plupart d'entre eux qui n'étaient pas couverts par la Décision de Banjul, ont assisté au Sommet.

8. Sept (7) Chefs d'Etat et de Gouvernement africains, des Vices-Présidents, des Premiers Ministres et des Ministres ont participé au Sommet. En tout, cinquante (50) pays africains ont été représentés à la réunion à laquelle étaient également présents, Leurs Excellences Jean Ping et Erastus Mwencha, respectivement Président de la Commission de l'Union africaine et Vice-Président. Le Sommet a institué le Sommet du Partenariat Afrique-Turquie qui se tiendra, par alternance, tous les cinq (5) ans en Afrique et en Turquie. Il a en outre créé un mécanisme de suivi à différents niveaux. Dans ce contexte, le deuxième Sommet Afrique-Turquie se tiendra en Afrique en 2013.

9. Le rapport intégral sur les travaux du Sommet a déjà été communiqué aux Etats membres par la Commission. Il suffit donc de rappeler que le Sommet a adopté deux principaux documents qui sont, la Déclaration d'Istanbul et l'Accord-Cadre de Coopération.

10. Le Sommet a décidé, entre autres, que le Partenariat se réunisse au niveau du Sommet tous les cinq ans avec des rencontres ministérielles et des réunions d'Experts entre les sessions. L'Accord-Cadre de Coopération indique les domaines de coopération entre l'Afrique et la Turquie dont les détails seront élaborés dans un plan d'action. Cet exercice, confié au Sous-Comité et au COREP, devra se faire dans un délai d'un an. Dans l'ensemble, le Sommet a été un grand succès, car il a démontré le désir sincère de l'Afrique et de la Turquie d'intensifier et de consolider leurs relations. Cet engagement renouvelé est conforme à l'aspiration de l'Afrique de faire du 21^{ème} Siècle, le Siècle de la renaissance et de la transformation de l'Afrique.

11. Le succès du Sommet, du point de vue de l'Afrique, peut être attribué aux excellentes relations de travail qui existent entre le Sous-Comité et la Commission et au fait qu'ils ont travaillé sans relâche dans la préparation du Sommet et au cours du Sommet. Il est à souhaiter que la même tendance continuera de prévaloir dans les relations, tant dans le processus en cours que dans d'autres domaines dans lesquels l'Afrique est impliquée.

12. Toutefois, la Commission voudrait mettre l'accent sur deux importantes questions dont la première a trait à la participation à des réunions dans le cadre de partenariat avec un seul pays. Alors que l'Inde s'est strictement conformée au format de Banjul tel

qu'il lui a été communiqué par l'Union africaine, la Turquie ne l'a pas fait puisqu'elle a invité tous les Etats membres et est même allée jusqu'à inviter tous les Représentants Permanents africains aux Nations Unies sans inviter spécifiquement les Membres du COREP à Addis-Abeba. Cette question a été discutée au niveau du COREP et le consensus est, qu'en dernière analyse, il incombe aux Etats membres de respecter et de mettre en œuvre les décisions qu'ils ont eux-mêmes prises au niveau le plus élevé. Une révision de la politique de partenariat de l'Union pourrait aider à trouver une solution à cet épineux problème.

13. La deuxième question a trait au fait qu'au cours de la réunion des fonctionnaires avec les autorités Turques à Istanbul, la délégation africaine a réouvert le débat sur de nombreuses questions sur lesquelles des positions définitives avaient été adoptées à Addis-Abeba par le COREP. Cette attitude a malheureusement donné une très mauvaise image de l'Afrique, en raison du fait qu'il y a eu un débat houleux entre les membres de la délégation africaine. Le même incident s'est également produit à New Delhi lors du Forum avec l'Inde. La Commission recommande vivement que tout soit fait pour éviter à l'avenir, une telle situation, ce qui nécessitera, sans doute, davantage de consultations et de communication entre Addis-Abeba et le Siège pour que les décisions prises par le COREP après d'intenses discussions ne fassent plus l'objet de discussions lors des rencontres avec les partenaires.

III. Processus des Sommets Afrique-Amérique du Sud

14. La Première réunion des Hauts Fonctionnaires du Sommet Afrique-Amérique du Sud (AAS) s'est déroulée les 10 et 11 juin 2008 à Itamaraty Palace au Ministère des Relations extérieures de la République du Brésil à Brasilia. Elle a été précédée par la Troisième réunion des coordinateurs de l'AAS le 9 juin 2008. Les résultats de ces deux rencontres ont déjà été communiqués au COREP. Cependant, étant donné que d'importantes décisions avaient été prises au cours de ces réunions, elles sont brièvement reprises dans le présent document.

15. Ces décisions comprennent un accord sur la terminologie de AAS ; sa structure ; les mécanismes de suivi et la mise sur pied de huit (8) Groupes de travail. Elles définissent également le rôle du Secrétariat temporaire et des Points focaux dans le travail des Groupes de travail. Les autres domaines convenus étaient la composition du Comité Consultatif des Ambassadeurs, les langues officielles de travail, les symboles et le drapeau de AAS ;

16. Dans le cadre de la mise en œuvre des décisions de la 1^{ère} Réunion des Hauts Fonctionnaires, les délégations de l'Afrique et d'Amérique du Sud ont pris des mesures pour constituer les huit (8) Groupes de travail, y compris la désignation de leurs co-présidents. Les détails de l'exercice figurent en Annexe au présent document.

17. Après leur formation, les Groupes de travail africains ont commencé la préparation du 2^{ème} Sommet AAS. Certains de ces Groupes ont déjà tenu des réunions pour examiner les projets de propositions faites par le Brésil, le Venezuela, le Nigeria et la Commission de l'UA pour chacun des domaines de coopération afin d'adopter des

propositions concrètes pour la délégation africaine. Ce processus était en cours avant l'annonce du report du Deuxième Sommet qui était prévu pour les 28 et 29 novembre 2008 au Venezuela. Il faut espérer que le Sommet se tiendra vers la fin du premier trimestre de 2009.

18. La Commission voudrais rappeler que le dernier sommet du Sommet Afrique-Amérique du Sud devait se tenir au Venezuela en novembre 2008. Il a toutefois été reporté vu que bon nombre de dirigeants africains voulaient prendre part au Sommet mondial sur le financement pour le développement à Doha (Qatar) qui coïncidait avec le sommet de l'AAS. Le Gouvernement du Venezuela a proposé à présent que le Sommet se tienne à la fin du mois de mai de cette année. Cette période devra être acceptée par les Etats membres pour permettre à la Commission de s'entendre avec le Venezuela sur les dates exactes du Sommet.

19. Pour assurer le succès du Sommet, le Sous-Comité encourage les co-présidents et les membres africains des Groupes de travail à accélérer le processus de détermination des projets de propositions concrètes de l'Afrique afin de les examiner avec la délégation d'Amérique du Sud avant le Sommet et de participer activement à la préparation du Sommet. Il recommande en outre que les groupes de travail se réunissent tel que proposé par le Mécanisme de coordination à sa quatrième réunion tenue à Caracas les 8 et 9 janvier 2009. Ces propositions comprennent les réunions des groupes de travail à Brasilia et à Addis-Abeba en février et mars 2009.

IV. Sommet du Forum Afrique-Inde

20. Tel qu'indiqué auparavant au Conseil exécutif dans son rapport EX.CL/421(XIII) en juin 2008, le Premier Sommet Afrique-Inde qui s'est tenu les 8 et 9 avril 2008 à New Delhi (Inde), a été un énorme succès, eu égard à la forte participation des Chefs d'Etat et de gouvernement africains et aux programmes économiques que l'Inde a présentés au cours du Sommet.

21. Toutefois, un défi majeur est actuellement l'élaboration d'un plan d'action qui mettrait l'accent sur les avantages concrets que l'Afrique souhaiterait tirer du partenariat. En collaboration avec le Gouvernement indien, la commission vient de soumettre un projet de plan de mise en œuvre qui propose les projets spécifiques devant être mis en œuvre dans le contexte de la Déclaration de Delhi et du Cadre de coopération. Les propositions de l'Inde incluent le financement des projets proposés. Ces propositions se sont accompagnées de propositions de la Commission visant à couvrir les domaines qui ne figurent pas dans celles de l'Inde. Il a été suggéré que le Sous-comité pour la coopération multilatérale examine ce projet après le Sommet pour le soumettre à l'examen du COREP.

22. Il est également requis de saluer l'Inde pour avoir décidé de fournir le financement des projets proposé par elle.

V Forum Chine-Afrique (FOCAC)

23. Il convient de rappeler que lors de sa Session de janvier dernier à Addis-Abeba, le Conseil exécutif avait, entre autres, décidé que la Commission de l'Union africaine devra jouer un rôle de coordination en ce qui concerne tous les partenariats qui existent entre l'Afrique et les autres régions, y compris les partenariats avec un seul pays. Cette décision Ex.CL/374 (XII) devrait par conséquent s'appliquer au Forum Chine-Afrique (FOCAC).

24. Cependant, la Commission souligne qu'elle n'a été informée d'aucune activité relative au FOCAC depuis le Sommet qui s'est tenu à Beijing en 2006. La Commission a été informée qu'une réunion d'experts s'est tenue en octobre 2008 au Caire (Egypte). La Commission n'a pas participé à la préparation de cette réunion mais elle y a été invitée en qualité d'observateur. Cela signifie que les décisions de Banjul et d'Addis-Abeba ne sont pas respectées en ce qui concerne le FOCAC, même si elles ont été officiellement communiquées à la Chine et à l'Egypte en tant que pays hôtes de la prochaine réunion ministérielle. La Commission demande que cette situation soit redressée conformément aux décisions prises à ce sujet. La Commission est déjà en consultation avec la Chine qui approuve que le Statut de la Commission ne soit plus uniquement celui d'observateur dans le processus du FOCAC. Elle demande à l'Egypte de bien vouloir en tenir compte et de la faire participer à la préparation de la prochaine réunion du FOCAC en Egypte qui doit se tenir plus tard cette année.

VI. Relations avec l'Organisation de la Conférence islamique (OCI)

25. La Commission rappelle qu'en 2000, le Conseil des Ministres de l'OUA de l'époque a adopté un projet d'accord entre l'OUA et l'OCI. Toutefois, cet accord n'a pas été signé bien que les deux organisations aient continué à coopérer particulièrement dans le domaine de la paix et de la sécurité. La Commission et le Secrétariat général de l'OCI voudraient que les relations entre eux soient officialisées et redynamisées en concluant le projet d'accord de 2000. Les deux organisations ont décidé que cet accord devra être révisé pour tenir compte de l'évolution de la situation depuis 2000, notamment la transformation de l'OUA en UA. Les responsables des deux organisations souhaitent que cela soit fait et qu'une réunion technique se tienne entre elles pour examiner les modalités de la redynamisation de l'accord. La Commission demande de prendre bonne note de cette initiative et cherche l'appui de ses instances pour se consulter avec l'OCI dont 21 Etats membres sont membres et de faire rapport sur les résultats de ses consultations dans les meilleurs délais. La Commission s'acquittera de cette tâche en collaboration avec le Sous-comité sur la coopération multilatérale et le COREP.

VII. Processus d'examen général

26. Il convient de rappeler que le Conseil exécutif avait ordonné en janvier 2008 qu'une mesure soit prise pour procéder à un examen général de tous les partenariats existants en vue de mettre en œuvre les stratégies et les plans d'action convenus entre l'Afrique et ses partenaires internationaux, de rationaliser le nombre des sommets,

d'identifier les critères des partenariats et de faire les recommandations nécessaires au Conseil exécutif et à la Conférence. A cet égard, le COREP a été invité à soumettre ses propres recommandations sur l'étude en question avant de mettre en place de nouveaux partenariats stratégiques.

27. En application de la décision du Conseil, la Commission a mené à bien le processus de l'examen général et le premier projet est en cours d'examen. Les résultats seront soumis aux organes appropriés de l'Union comme une évaluation judicieuse qui pourrait orienter les décisions. La Commission examinera ses conclusions avec le Sous-Comité sur la Coopération multilatérale et le COREP pour formuler une position commune à présenter à la prochaine session ordinaire du Conseil en juin 2009 pour examen et adoption. Elle regrette le retard enregistré dans la finalisation de ce rapport et promet qu'il sera prêt dans les six prochaines semaines.

VIII. Conclusion

28. En conclusion, la Commission souligne que le Partenariat Stratégique de l'Afrique avec le reste du monde est en pleine évolution dans le cadre de l'Union africaine. La conclusion de l'examen des partenariats permettra à l'Union d'harmoniser son cadre institutionnel pour assurer la synergie et une approche coordonnée pour les partenariats. Ce faisant, ces accords de partenariat profiteront plus avec des résultats concrets à l'Afrique et à ses populations et rehausseront la notoriété et le prestige de l'Union africaine dans un monde sans cesse globalisé.

29. La Commission saisit cette occasion pour exprimer sa gratitude au Sous-comité sur la coopération multilatérale et au COREP pour les excellentes relations de travail qui existent entre eux et exprime le souhait que ces relations continuent dans l'avenir.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2009

Rapport du Sous-comite sur la Cooperation Multilaterale

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3151>

Downloaded from African Union Common Repository